

# HAUTE-ISLE

## BULLETIN D'INFORMATION

JANVIER A DÉCEMBRE 2021

(n° 25)



P. 1

Le mot de l'équipe municipale



P. 2

Actualités municipales



P. 4

Grands chantiers et projets



P. 7

Temps festifs et Loisirs



P. 12

Informations pratiques



## LE MOT DU MAIRE



Après une année 2020 perturbée par la pandémie et qui n'a permis qu'une mise en place tardive du nouveau conseil municipal, l'année 2021 semble avoir trouvé une certaine normalité, même si beaucoup d'incertitudes demeurent.

Elle nous a permis une meilleur activité et la journée du patrimoine nous a apporté la preuve de l'attrait exercé par notre commune à travers son église troglodytique avec plus de 500 visiteurs, et qui vient de retrouver un caquetoire rénové. Le comité des fêtes s'est associé à cette journée du patrimoine avec une fréquentation remarquée de ses stands. Sa soirée innovante du beaujolais nouveau a permis à de nombreux Hautilois et Hautiloises de se retrouver le temps d'une soirée amicale.

Avec toute l'équipe, nous veillons à la bonne gestion de notre commune (bien que nos ressources soient assez limitées) et espérons pouvoir mettre en œuvre en 2022 avec le concours de la CCVVS un système de vidéosurveillance pour une meilleure sécurité des habitants de notre village.

Nous espérons aussi, si les conditions sanitaires le permettent, pouvoir fêter avec tous la nouvelle année autour d'une galette, ce qui nous permettra de mieux accueillir les nouveaux habitants. Nous avons pu cette année renouer avec les bonnes et anciennes traditions en organisant une distribution de jouets récréative pour les enfants et offrir à nos ainés du champagne pour Noël. Avec tous les membres de l'équipe municipale, il me reste à vous souhaiter à toutes et tous une excellente année et à formuler des vœux pour qu'elle vous apporte ce que vous en espérez.

Alain ERRARD

# Actualités municipales



## POUBELLES DE PROPRETÉ CANINE

La municipalité a procédé à l'achat et l'installation de 3 bornes de propreté canine sur la commune (chemin du village, face à la Mairie et à côté du champ Monet).

Cet achat fait suite aux plaintes qui nous parvenaient régulièrement quant aux déjections canines qui « décorent » les bordures enherbées et les trottoirs de notre village.

Ces espaces tout comme les espaces verts communaux ne sont pas dédiés aux chiens et ne sont, en aucun cas, des « crottoirs ».

Outre le décor désastreux proposé aux passants, aux riverains qui ont ce spectacle sous leur fenêtres, les enfants sont appelés à gambader sur ces chemins. N'oublions pas, non plus, le risque pour les personnes âgées de glisser sur ces déjections.



## LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Elles arrivent chez nous ....  
Nous observons désormais chaque année des colonies de chenilles processionnaires du chêne et du pin en Île-de-France.  
Une cartographie de leur implantation sur la région est disponible sur le site :  
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/chenilles-urticantes-1>.

Ces chenilles aux poils urticants peuvent occasionner des réactions cutanées, oculaires ou encore des difficultés respiratoires. La vigilance est donc de mise et il est important de rappeler à la population d'éviter tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones à proximité des arbres infestés. Chaque particulier est responsable de l'entretien de sa propriété et donc de la lutte contre les chenilles urticantes (cf 'arrêté municipal permanent n° 2021/02 portant lutte contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne').

Afin de vous aider dans la lutte contre cette problématique sanitaire, vous trouverez sur le site internet de la mairie (<https://hauteisle.fr/wp-content/uploads/2021/05/Processionnaire-du-chene-et-du-pin.pdf>) un document vous permettant d'identifier ces chenilles et les moyens de lutte adaptés en fonction des différentes périodes de l'année.

## REGLEMENTATION

### Elagage des haies

#### **Par rapport aux voies communales et aux chemins ruraux :**

Les arbres, branches et racines qui empiètent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, jusqu'à une hauteur de 5 mètres pour les arbres. Les haies doivent être maintenues à une hauteur

maximale de 2 mètres, et conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies ou sur les chemins ruraux.

#### **Par rapport aux réseaux aériens :**

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

#### **Ramassage feuilles et déneigement**

**Que l'on soit propriétaire ou locataire, il appartient à chacun d'entretenir le trottoir devant son domicile :** ramasser les feuilles mortes de ses arbres, déneiger et sabler en cas de verglas. En effet votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident survenant sur le trottoir en raison de la présence de feuilles ou de neige le rendant glissant.

La loi est là pour rétablir les responsabilités, mais il s'agit avant tout d'une question de civisme. N'attendez pas de recevoir des courriers de rappel pour faire le nécessaire. Pensons tout simplement aux piétons et à cette occasion faisons preuve de solidarité envers nos ainés pour les aider à entretenir leur trottoir et leur faciliter la circulation dans notre si joli village.

#### **Redevance d'occupation du domaine public communal**

Le domaine public communal, qui se compose de l'ensemble des voiries propriétés de la Commune ainsi que de l'ensemble des trottoirs et autres espaces dont l'usage principal est affecté à la circulation des piétons, nécessite pour toute occupation temporaire, une déclaration en Mairie : travaux sur la voirie ou sur le trottoir, dépôt temporaire de benne, matériaux, expositions...

En fonction du type d'occupation, l'utilisateur peut être amené à payer une redevance d'occupation du domaine public ; son montant est fixé par décision du Maire (2021 - 01). Ce montant varie en fonction du type d'occupation, de la nature de l'activité, de la superficie occupée...

Les formulaires nécessaires pour déclarer toute occupation du domaine public communal sont à télécharger sur le site internet de la Mairie (onglet démarches administratives), en fonction de la nature de l'occupation (commerciale ou tournage) et de l'emprise ou non au sol (permission de stationnement ou de voirie).

Dans ces formulaires, vous trouverez également le montant des tarifs des redevances.

Le formulaire rempli et complété des pièces justificatives sera ensuite à transmettre en mairie (par mail ou au secrétariat de la mairie) au minimum 15 jours ouvrés avant la date de début de l'autorisation.

A l'issue de l'instruction de votre dossier, vous recevrez la décision de la Mairie avec ses modalités d'application.

## **FAUNE ET FLORE**

#### **Rappel de la zone de quiétude, où, quand, pourquoi (arrêté municipal n°2016-10) en liaison avec le PNR**

La zone de quiétude est un secteur dans lequel l'accès au public n'est pas autorisé pour garantir la tranquillité et permettre la reproduction et la survie des espèces. Depuis 2016, deux arrêtés - municipal et préfectoral - réglementent l'accès à la partie de la chaîne de pitons située entre la mairie de Haute-Isle et Chantemesle tous les ans du 1er mars au 30 juin. Des portions de chemins sont alors fermées, comme les deux chemins de la messe à Chantemesle, car trop proches des éperons rocheux. Pour se balader, le sentier d'interprétation, le GR2 et le chemin du village restent toutefois toujours accessibles. Une surveillance particulière est effectuée à cette période. Des bâches et panneaux d'information sont placés à l'entrée de la zone fermée, merci de la respecter.



L'Armée a également été sollicitée afin de limiter les survols d'entraînement à basse altitude sur le secteur, le survol en rase-motte de la zone étant un facteur de dérangement. Nous vous rappelons à cette occasion que l'usage de drone n'est pas autorisé. Les arrêtés sont consultables en mairie et sur le site du Parc.

<http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/environnement/sites-prioritaires/reserve-naturelle-nationale>

#### **Vacataires PNR**

##### **Un binôme pour la surveillance et la sensibilisation du public**

Grace à un financement de l'État, deux vacataires - Solène et Antonin - ont été recrutés durant 3 mois par le PNR pour renforcer la surveillance du site en période de forte fréquentation (en particulier les week-ends), sensibiliser le public sur les usages et la réglementation, et veiller au respect de la zone de quiétude. D'autres missions leur ont été confiées : étude pour cerner les habitudes des visiteurs et leurs attentes accueil et maintenance de l'Espace Nature Seine & Vexin, animations grand public, accueil des jeunes en Service National Universel, participation aux travaux d'entretien ou de restauration écologique, dont la gestion d'espèces invasives, le débroussaillage ou la mise en place des pâtures.



## Chouette effraie



Certaines espèces d'oiseaux nocturnes fréquentent les bâtiments, les vergers ou les parcs des villages vexinois. Peut-être pouvez-vous les entendre depuis votre fenêtre ? L'Effraie des clochers, ou Chouette effraie, recherche, comme son nom l'indique, les abris laissés ouverts sous les toitures des bâtiments pour y établir son nid.

Zone de quiétude et extinction de l'éclairage public du 1er mai au 15 septembre ont favorisé son installation sur la commune et notamment dans les locaux communaux.

## SIGEL

### Carnet de balade de la réserve des coteaux de la Seine :

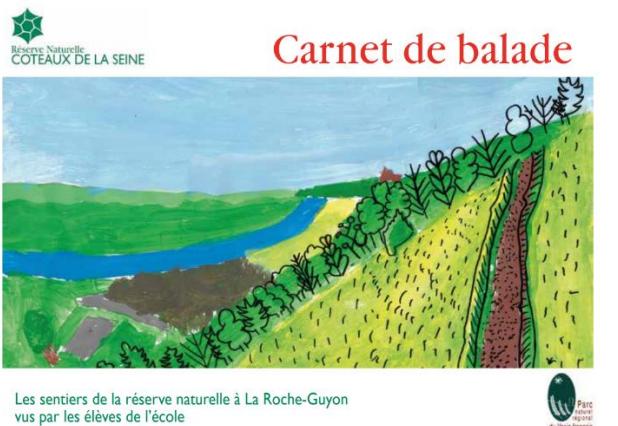
Les élèves de la classe de CM1-CM2 ont réalisé un carnet de balade dans la réserve des coteaux de la Seine avec l'aide de l'équipe de la réserve naturelle et les animateurs du Parc Naturel Régional du Vexin français.

Ce carnet présente un parcours jalonné d'observations faites par les élèves sur le paysage, la faune, la flore et les activités humaines dans la réserve naturelle.

Des exemplaires de ce livret sont disponibles à l'espace nature Seine et Vexin au château de La ROCHE-GUYON et sur le site internet de notre commune également



Les élèves avec la responsable de la réserve et l'animatrice du PNR



Les sentiers de la réserve naturelle à La Roche-Guyon vus par les élèves de l'école

### Course contre la faim :



Les élèves de CM1-CM2 ont participé à la course contre la faim le mardi 8 juin 2021.

Monsieur DURAND, professeur d'EPS au collège Rosa Bonheur est venu l'organiser à l'école.

Cette manifestation a permis de collecter 1 009€ de dons pour l'association « Action contre la faim » sur l'école de LA ROCHE-GUYON.

Total collège et écoles du secteur de collège : 18 798,90€)

### Spectacle de théâtre de fin d'année le vendredi 25 juin :

La compagnie Pas d'Chichi est venue à l'école le vendredi 25 juin pour deux représentations (protocole sanitaire oblige) de son spectacle « Les aventures de Madame Ramass'tout ».

Pour les élèves de CM2, ce fut également le jour de la remise des récompenses : un livre sur le thème de leur choix, une clé USB ainsi que les fables de La Fontaine offert par l'Education nationale dans le cadre de l'opération « un livre pour les vacances ».

## DECHETERIE DE GASNY

Les vignettes remplacent les cartes d'accès à votre déchèterie !

Comment se procurer la vignette ?

En faisant sa demande sur internet :[www.sygom.fr](http://www.sygom.fr)

ou à l'accueil de la déchèterie où un formulaire papier vous sera remis.

Vous pourrez ensuite récupérer votre vignette à la déchèterie lors d'un prochain passage.

Des questions : [contact@sygom.fr](mailto:contact@sygom.fr) ou 02 32 54 47 64



## SMIRTOM

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet les agents du SMIRTOM ne collectent plus les sacs poubelles déposés au sol.

Il est regrettable de constater que certains font preuve d'incivilité en continuant à déposer les sacs en dehors des bacs de collecte. Nous vous rappelons que l'abandon de détritus sur la voie publique est puni de 68€. L'amende pouvant aller jusqu'à 450€.

Si vous ne disposez pas de bacs ou si un de vos bacs n'est pas adapté à la taille de votre foyer prenez contact avec la société ESE : au numéro vert : 0800 002 617 ou sur la plateforme internet : [https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom\\_vexin/](https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom_vexin/).

En attendant d'avoir vos bacs nous vous rappelons qu'un point de collecte existe sur le parking face à la Mairie afin de mettre vos sacs dans les bacs collectifs dédiés à cet usage.

## TRANSPORTS

La société de Transports Tim Bus laisse place à la société Transdev.

Les services étant assurés par cette dernière, les informations et contact se font désormais sur le site :

<http://www.transdev-idf.com>, sur l'application mobile Transdev Ile de France ou par téléphone du lundi au vendredi de 6h30 à 20h au 01 73 13 75 13.

Vous y trouverez également les horaires de bus en vigueur.

## Travaux et projets



## CIMETIERE

### Monuments aux morts

La plaque du monument aux morts en hommage aux morts de la guerre 1939-1945 a fait l'objet d'une rénovation complète (inscriptions et traitement hydrofuge).



### Sécurisation abords du cimetière

Afin de renforcer la sécurité du périmètre du cimetière, une nouvelle clôture a été installée par l'agent communal. En effet de trop nombreux curieux ont forcé le passage et endommagé les clôtures afin d'accéder au clocher de l'église.



## TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le programme de travaux de mise aux normes des compteurs d'eau accessibles depuis la voie publique se poursuit. Cette année les travaux à effectuer étant plus complexes, ils ont été effectués par une entreprise. A ce jour 49 % des compteurs sont d'ores et déjà extériorisés.

Nous vous rappelons que vous devez régulièrement contrôler vos installations notamment votre compteur d'eau afin de vous assurer de ne pas avoir une surconsommation due à une fuite d'eau.

En plus de vous éviter des dépenses supplémentaires, l'eau n'est pas une ressource inépuisable et il faut préserver notre planète.



## TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE

### Grand nettoyage de l'église et ses vitraux



Une petite équipe, composée de Monsieur le Maire, ses deux adjoints, deux conseillères-municipales, la secrétaire de mairie et de deux bénévoles, a procédé au grand nettoyage de l'église, son mobilier et de ses vitraux lors d'une journée pleine de motivation et de bonne humeur. Dans un second temps, un nettoyage en profondeur du sol, la double porte en bois de l'église et les potaux du caquetoire se sont vu prodigués à leur tour un bon nettoyage afin de leur redonner leur beauté d'autant.

### Demande de subvention et rénovation du caquetoire

Le caquetoire de l'église s'étant très fortement détérioré, un dossier de subvention DETR a été déposé en préfecture afin de pouvoir réaliser la rénovation de la couverture de ce dernier. La subvention obtenue permettra de couvrir 70 % du montant hors taxes des dépenses. L'association pour le partage de notre église troglodytique a quand à elle fait un don de 500€ à la commune afin de participer aux travaux de rénovation de l'église. Les travaux ont été réalisés par M. Gastine (Menuisier Ebeniste).



### Rénovation de la porte d'entrée de l'église et de certains vitraux

Des devis et demandes de subventions sont en cours afin d'évaluer les travaux à entreprendre pour rénover la double porte en fer d'accès à l'église ainsi que certains vitraux dont les fixations sont endomagées.

# Temps festifs et Loisirs

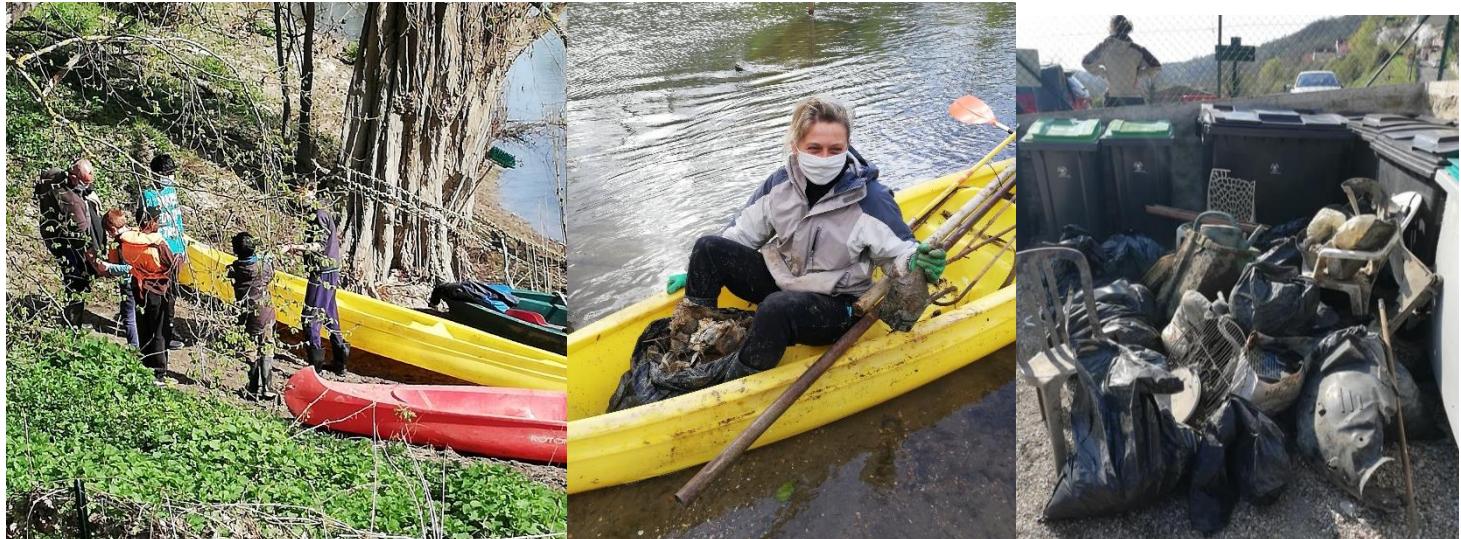


## NETTOYAGE DU BRAS DE SEINE

Le 27 mars et le 3 avril Canoseine de Vétheuil avec l'aide d'une trentaine de bénévoles, une douzaine d'habitants de Haute Isle (sur une trentaine) ont participé à l'opération de nettoyage en canoë du bras de Seine.

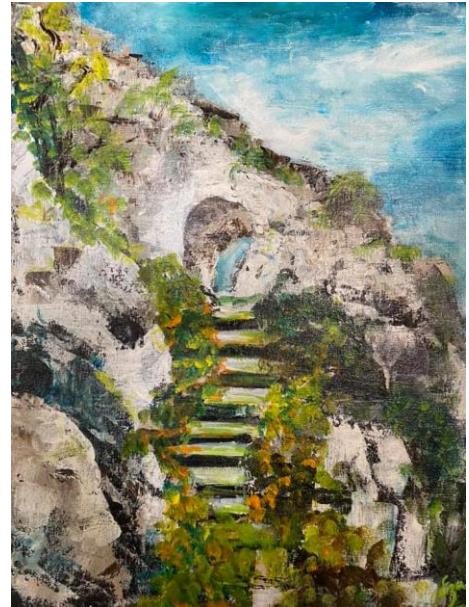
Beaucoup en voyant l'opération se dérouler soit de chez eux soit en se promenant ont émis le souhait d'y participer l'année prochaine.

En 2022 Canoseine fixera une date afin de prévenir les Hautilois. Cette opération a été très appréciée des habitants des bords de Seine. Le résultat a été à la hauteur des espérances.



## JOURNÉE PEINTURE SUR LE MOTIF

La désormais traditionnelle «journée peinture» a eu lieu le 11 septembre, tous les participants ont été accueillis par un petit-déjeuner avant de se lancer dans la réalisation de leurs œuvres dans la bonne humeur. Nous remercions tous les participants qui ont déposé leurs tableaux pour les journées du patrimoine.



## JOURNÉES DU PATRIMOINE – EXPOSITION PEINTURES – ART TERRITOIRE

Durant les journées du patrimoine de très nombreux visiteurs ont pu profiter, lors de leur visite de l'église, de l'exposition des peintures réalisées dans la matinée « peinture » du 11 septembre.

L'exposition éphémère « Art Territoire » était également accessible gratuitement au public aux abords du cimetière. L'exposition est restée en place jusqu'au 7 décembre pour le plus grand bonheur des touristes et des habitants.



## NETTOYAGE D'AUTOMNE



Le nettoyage de printemps a été remplacé cette année par le nettoyage d'automne qui s'est déroulé le 25 septembre 2021. Après un petit déjeuner en Mairie, nos dix nettoyeurs dont cinq enfants de la commune ont vaillamment bravé le brouillard pour partir à la collecte de tous types de déchets. Ils ont pu se réconforter à leur retour autour d'un apéritif campagnard offert par la mairie.



## COMITE DES FETES

L'année 2021 a été particulière pour tous, malgré cela le comité des fêtes a proposé des nombreuses actions en faisant de notre mieux pour respecter les mesures barrières.

Pour 2022, nous proposons un programme composé de divers évènements dont des nouveautés ; vide grenier au mois de mai, la fête des voisins et la fête de la saint Jean !

Nous vous invitons à partager vos avis et vos attentes sur notre page Facebook et de rejoindre le comité des Fêtes, nous sommes une équipe motivée !



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Une cérémonie a été organisée à l'occasion du 11 novembre devant le monument aux morts en présence de M Camus représentant les anciens combattants et de M Baron représentant des soldats de France.

La Marseillaise et la sonnerie aux morts ont pour la première fois été diffusé lors de cette cérémonie qui s'est clôturée par une montée des couleurs réalisée par le benjamin de l'assemblée.



## NOËL DES ENFANTS ET DES AINÉS

Malgré un contexte sanitaire encore très compliqué cette année, le goûter spectacle pour les enfants de notre commune a pu avoir lieu. Le Père-Noël était présent pour remettre les cadeaux aux enfants.

Si le contexte sanitaire le permet les vœux aux hautiloises et hautilois pourront être organisés. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés par mail et boîte.





13 Chemin de la Vallée  
95510 Vienne en Arthies

baptistelepaysagiste@gmail.com

Baptiste Ténégal : 06.78.60.88.33  
Lucie Desseroy: 06.74.18.86.19

Entretien espace vert - Petites créations - Elagage

**PAYSAGISTE**  
Entreprise Espace vert

Nicolas INNEMER  
06 72 41 80 02

2 impasse de l'Industrie  
27620 GASNY

## GARNIER STORES & FILS



VOTRE PROJET  
NOTRE SAVOIR-FAIRE

Vous souhaitez habiller votre terrasse d'un store extérieur, d'une pergola, rénover vos fenêtres, les volets ou toutes autres fermetures ?

CONTACTEZ-NOUS ET OBTENEZ VOTRE DEVIS GRATUITEMENT !

01.34.46.42.90

garnier-store@orange.fr

10 rue Gutemberg

95420 MAGNY-EN-VEXIN



Nathalie  
TANQUEREY

Agent général d'assurance

31 Rue Georges Herrewyn,  
78270 Bonnieres Sur Seine

01.30.93.05.54

Agence.tanquerey@axa.fr



Nous sommes nés il y a un peu plus de 30 ans au cœur de la campagne parisienne, mêlant gastronomie et organisation aux petits oignons. Très vite, nous prenons des airs de start-up avec pour valeurs l'authenticité, l'engagement, la décontraction et la sincérité !



**GRAND CHEMIN**

TRAITEUR FAMILIAL ET AUTHENTIQUE

<http://grandchemin.fr/>

*E M*  
**Peinture Décoration  
Vitrerie Revêtements**

*Emmanuel Marie*

**Tél : 01 34 79 71 41  
Port : 06 25 53 26 19  
10, rue Paul Dauvergne  
95780 La Roche Guyon**

**E-mail : [e.marie95@orange.fr](mailto:e.marie95@orange.fr)**

**L'EPI ROYAL**

**BOULANGERIE ARTISANALE**  
**PÂTISSERIE**

OUVERT 7/7 Jours de 7h00 à 20h00

TEL : 01.30.42.33.26 / 06.58.17.48.95  
6 place de la Mairie – 95510 VETHEUIL

**GASNY**  
**CONTÔLE**  
**AUTOMOBILE**

[www.gasny-controle.securitest.fr](http://www.gasny-controle.securitest.fr)

Rte de Fourges - 27620 GASNY  
**02 32 52 11 69**

**objectifcode**  
PASSEZ L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE DANS NOTRE CENTRE !  
Inscription en ligne sur [www.objectifcode.sgs.com](http://www.objectifcode.sgs.com)

**Fabrice GASTINE**

Menuisier - Ébéniste  
[fgastine@orange.fr](mailto:fgastine@orange.fr)

06 20 28 48 76  
50, route de Gasny  
95780 LA ROCHE GUYON

Menuiserie originale et ameublement sur mesure

**Jean-Marie**  
**BRUNEAU**

*Depuis 1988, votre partenaire sécurité*

**CONFIGURATION & PRESTATIONS SUR  
MESURE D'ESPACES SECURISES**

*Devis gratuit et sans engagement*  
**02 32 51 77 00 | 06 09 31 71 84**  
[info@bruneau27.com](mailto:info@bruneau27.com)

Jean-Marie Bruneau | 31 rue du Puits  
27950 St Pierre d'Autils

**SPEED'ZA**

**Pizzas**  
**Burgers**  
**Tacos**

9,90€  
mardi, mercredi, jeudi,  
vendredi pizzas à emporter

01 34 78 17 91

5, grande rue  
95510 VÉTHEUIL

Ouverture

Mardi : 18h-21h30

Mercredi, jeudi, dimanche :  
11h/14h / 18h-21h30

Vendredi, samedi :  
11h-14h / 18h-22h30

Fermeture : lundi toute la journée et mardi midi

**TOP GARAGE**  
**TOP CARROSSERIE**

**SELF CAR CENTER**

1 Avenue du Val  
78520 LIMAY  
01.30.93.86.33  
[selfcarcenter@gmail.com](mailto:selfcarcenter@gmail.com)

Entretien & Réparation Multimarques  
Carrosserie, Peinture, Pare-brise Multimarques  
Vente de Véhicules Neufs et Occasions  
Location de véhicule de Tourisme & Utilitaire

# Informations pratiques



## RAPPELS

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9 h à 12 h      Jeudi : 14 h à 18 h      Samedi : 10 h à 12 h

Le Maire et les adjoints reçoivent le samedi matin ou sur rendez-vous pour la gestion des affaires courantes.

Contactez le secrétariat pour les rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture.



### Urgences & secours :

- . SAMU : 15
- . Incendie et Secours : 18
- . Préfecture du Val d'Oise : 0 821 80 30 95
- . Gendarmerie : 01 34 46 88 88 (Magny-en-Vexin) – Urgence : 17

### Horaires déchetterie de Gasny :

Accès seulement sur présentation de votre vignette

#### Du 1er Avril au 31 Octobre

Du lundi au samedi (fermée le mardi) : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

#### Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Du lundi au samedi (fermée le mardi) : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

**RAPPEL :** les déchets verts ne sont plus collectés (ni par le SMIRTOM ni par notre agent technique) et doivent être déposés à la déchetterie de Gasny.

### Horaires de travaux de jardinage et de bricolage avec matériels sonores (ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 20 09-297 DU 28/04/2009)

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

### Service des eaux :

Si vous déménagez, **il est impératif de prendre contact avec la mairie afin d'effectuer un relevé de votre compteur d'eau pour la clôture de votre abonnement.**

N'oubliez pas de protéger vos compteurs d'eau pendant la période hivernale.

Attention, une fuite d'eau n'est pas toujours visible, pensez à vérifier régulièrement votre compteur d'eau et ainsi déceler rapidement une consommation anormale.

**IMPORTANT :** le règlement des factures d'eau est à envoyer à la Trésorerie de Magny-en-Vexin et non à la mairie.

### Feux dans les jardins :

Suivant la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler à l'air libre en zones rurales des déchets verts et autres lorsqu'il existe un système de collecte et/ou une déchetterie.

**ATTENTION**, en cas de non-respect de la circulaire, la gendarmerie peut vous verbaliser.

### Annonceurs :

Nous tenons à remercier les artisans et commerçants annonceurs pour leur participation au bulletin communal. Nous vous invitons à faire confiance à leur expérience et leur savoir-faire. N'hésitez pas à les contacter ou à les rencontrer.